



Date de l'annonce publique de la séance: **5 mars 2015**

Date de la convocation des conseillers : **5 mars 2015**

Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Majerus-Schmit, Daems, Trausch, Haas-Erpelding

Absent:

Absent non-excusé:

- 1) Est approuvé le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015 (à l'unanimité).
- 2) Est approuvé l'acte de cession du 6 octobre 2014 entre les communes de Fischbach et Mersch relatif à la cession d'une emprise de terrain d'une contenance de 7 ca, située à Angelsberg au lieu-dit « rue du Beringerberg » et inscrit au cadastre de la commune de Fischbach, section E, n° cadastral 133/1555 (à l'unanimité).
- 3) Est voté pour l'exercice 2015 un crédit supplémentaire au montant de 10.000 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/611/608112/99001, Electricité, 4, rue de Schoos à Angelsberg (à l'unanimité).
- 4) Est voté pour l'exercice 2015 un crédit supplémentaire au montant de 23.000 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 4/850/221312/13001, Eglise à Angelsberg, renouvellement du vitrage, de la façade et de l'entrée (à l'unanimité).
- 5) Sont votés les subsides aux montants de 250 EUR pour la fédération régionale EST des Corps de Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché de Luxembourg et de 50 EUR pour l'Union Grand-Duc Adolphe UGDA (à l'unanimité).
- 6) Fixation des taux communaux pour l'année 2016 (à l'unanimité)

Impôt foncier	A : propriétés agricoles et forestières :	320 %
	B1 : Constructions industrielles et commerciales :	450 %
	B2 : Constructions à usages mixte :	450 %
	B3 : Constructions à autres usages :	450 %
	B4 : Maisons unifamiliales, maisons de rapport :	165 %
	B5 : Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500 %
	B6 : Terrains à bâtir à des fins d'habitations	600 %

Impôt commercial : Est décidé de fixer le taux de l'impôt commercial à 300%.

- 7) Est approuvé le projet remanié des statuts du futur syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel du « Mëlldall » (à l'unanimité).
- 8) Est avisé favorablement le projet de gestion nationale de l'eau (zones d'inondation) constituant un élément principal de la directive-cadre sur l'eau (à l'unanimité).
- 9) Divers (signatures).
- 10) Point supplémentaire à l'ordre du jour (à l'unanimité) :
Est fixé un concept de remplacement de l'éclairage public en mode LED pour la période de 2015 à 2021 (à l'unanimité).

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 11 mars 2015
(points 1 à 10 de l'ordre du jour)
Le conseil communal,